

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de LABLACHERE - Ardèche

le 10 février 2016

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 février 2016

**Présents:** TOUREL Jean-Luc, THERAUBE Chantal, MOZZATTI Albert, AREVALO Mireille, ROBERT Jean-Paul, CARRIER Martine, BISCAREL Nicole, MORSELLI Daniel, FAYOLLE Raymond, GROS Franck, BOISSIN Eric, MARCHAL Yannick, POUGET-TIRION Dominique, QUERE Brigitte  
GERMAIN Marjorie (absente aux délibérations, pouvoir CARRIER Martine)

**Absents :** CORRAO Aurélie DE BESSA MARTINS Rémy (pouvoir THERAUBE Chantal) GUIGON Cécile, OBRY Xavier

**Secrétaire élue :** THERAUBE Chantal

#### Délibérations

##### 1/ Transfert de compétence infrastructure de charge pour véhicules électriques

Le SDE engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Afin d'obtenir les financements de l'Etat, il convient aux communes choisies de s'engager à verser la participation financière.

Le coût d'une borne est de 13000€ financé à 50% par l'ADEME, 2500€ par la commune et le reste par le SDE. L'installation et l'entretien sont à la charge du SDE pour 2 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise ce transfert de compétence au SDE.

##### 2/ Convention avec CDC : groupement de commandes pour l'acquisition de matériels de signalisation d'information locale

La présente convention a pour objet de créer un groupement de commandes entre la communauté de communes du Pays Beaume-Drobie et ses communes membres, qui ont décidé de s'associer pour la passation d'un marché public de fourniture de matériels signalétiques d'information locale (SIL) sur les territoires communaux, incluant la définition des engagements contractuels nécessaires.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer cette convention

##### 3/ Demande d'enquête publique pour une Servitude d'Utilité Publique

Des négociations ont été faites avec 3 propriétaires, sans aboutissement, afin qu'ils autorisent la collectivité à laisser pénétrer ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par elle, sur les parcelles, en vue de la construction, de la surveillance, de l'entretien, de la réparation, du remplacement des ouvrages établis ou à maintenir, relatif au projet de la réalisation de l'assainissement collectif au hameau de Berriasson.

En conséquence le conseil municipal à 14 voix pour et 1 contre (Eric Boissin) demande à Mme la Sous-Préfète qu'une servitude d'utilité publique soit créée à l'encontre des propriétaires

##### 4/ Demande de subvention pour remplacement canalisation adduction eau potable et assainissement au Prieuré

Suite aux devis envoyés par 3 entreprises pour le remplacement des canalisations eau potable au Prieuré et la première tranche d'assainissement collectif, les établissements LEYRIS ont été les mieux disant :

- canalisation eau : 13 116,00 € TTC

- canalisation assainissement: 12 954,00 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ce devis et autorise le maire à solliciter l'aide de l'agence de l'eau Rhône/Méditerranée/Corse, du Conseil Départemental et de l'Etat pour la réalisation de ces travaux.

##### 5/ Approbation des dossiers DUP et demande de lancement des enquêtes publiques

La décision a été prise de procéder à la mise en conformité des captages de la source de Turel, la source Boyer haute, la source Boyer Basse, la source de Sauveplane et la prise d'eau du ruisseau du Pont, situés sur la commune de Saint-Pierre-Saint-Jean.

Le conseil municipal, à l'unanimité demande le lancement des enquêtes publiques et charge M. le Maire d'établir tous documents nécessaires à la mise en place de ces enquêtes, ainsi qu'à signer toutes pièces relatives à ces procédures.

## 6/ Renouveau de la convention ATESAT

Le conseil départemental met en place une offre d'assistance technique aux collectivités en matière de voirie communale autour de 2 missions complémentaires :

Une mission de base forfaitisée à 2.5€ par habitant et par an, portant sur le conseil d'ordre général en matière de voirie, l'assistance technique et financière pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale et le conseil pour l'entretien des ouvrages d'art et la gestion de domaine public,

Une mission complémentaire forfaitisée à 1€ par habitant et par an, optionnelle, portant sur l'accompagnement des travaux d'aménagement de la voirie et de ses dépendances dont le montant prévisionnel n'excède pas 90000 HT par an en une ou plusieurs opérations.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention « Assistance Technique aux Collectivités »

## Questions diverses

Marché : M. Lionel PELIN placier pour le marché du dimanche démissionne car il est embauché à plein temps à Joyeuse. Il est remplacé par M. David RANZI qui a commencé dimanche 7 février pour 6 mois.

La Convention eau avec le SIAEP est dénoncée en attendant la mise en régie de celui-ci au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Il faut se poser la question de remise en service de l'Alune.

Appartements : 2 sont reloués à Salymes à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016.

3 se libèrent à la maison Vitalis, ils vont être remis en état avant leur location.

L'appartement de l'ancienne école maternelle a fait l'objet d'une étude préliminaire avec estimation financière. Il faut maintenant lancer l'appel d'offres.

PLU : il faut que la CDC donne son accord pour continuer notre PLU car elle a la compétence PLUI.

Salle culture et festivités : notre projet est en attente de la validation du PLU.

Caserne des pompiers : le Certificat d'Urbanisme opérationnel est accordé donc le SDIS pourra acheter les terrains et déposer le permis de construire.

Ecole : une 7<sup>ème</sup> classe ouvrira à la rentrée de septembre 2016, il est donc nécessaire d'agrandir l'école.

Une étude de faisabilité est demandée au cabinet Atelier la Ligne afin d'étudier les diverses possibilités d'agrandissement.

La personne faisant le ménage étant en arrêt maladie, la commune a fait appel à une société de ménage pendant l'absence de celle-ci.

Déchets verts : la CDC est toujours à la recherche d'un lieu pour implanter cette déchetterie car le terrain de Rosières serait en zone Natura 2000.

Signalétique : une réunion avec les artisans et commerçants est prévue vendredi 12 février afin de commander les barrettes et envisager où implanter les panneaux.

Zone du Varlet : l'arpentage du chemin d'accès des lots est terminé et les actes notariés sont en attente de signature.

Dénomination des voies communales : l'entreprise a commencé à mettre les panneaux de signalisation du village.

Cimetière : Une étude est en cours pour informatiser la gestion du cimetière. La commission se réunira prochainement afin d'étudier la mise en place de ce logiciel.

Mobil-homes : la commission environnement devra examiner les mobil-homes présents sur notre commune et voir leur légalité.

Photovoltaïque : une société prospecte sur le secteur afin de créer une surface de panneaux photovoltaïques, 50 ha sont nécessaires.

**Conseil clos à 23h15**